



**Finances – Economie – Emploi
Formation et Chambres consulaires**

OBJET : Acquisition de foncier sur le pôle d'activités de la gare à Châteaubriant

EXPOSE

La réouverture de la ligne TER Retiers-Châteaubriant effective depuis le 30 août 2021 a conduit la SNCF à proposer à la communauté de communes de se porter acquéreur des terrains qui ne sont plus utiles pour la circulation et le stationnement des trains.

La SNCF propose à la communauté de communes d'acquérir une emprise d'une surface totale de 5 969 m² située entre les voies ferrées actives et le périmètre dédié au pôle d'activités de la gare.

Ce foncier comprend, d'une part, les parcelles BE n°516 d'une surface de 217 m² et BE n°518 d'une surface de 60 m² appartenant à SNCF FRET et, d'autre part, les parcelles BE n°517 d'une surface de 466 m², BE n°519 d'une surface de 518 m² et BE n°520 d'une surface de 4 708 m² appartenant à SNCF Réseau.

Cette acquisition a l'avantage de conforter l'attractivité du pôle d'activités de la gare en rendant possible l'élargissement de l'emprise commercialisable. Elle contribuera également à faciliter la réalisation de la passerelle qui reliera le pôle d'activités à la gare ferroviaire.

L'offre d'achat est fixée au prix de 15 € le m² HT soit un montant de 89 535 € HT hors frais d'acte notarial, de géomètre et de clôture. Elle n'appelle pas d'observation particulière du pôle d'évaluation domaniale de la direction régionale des finances publiques.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi - Formation et Chambres consulaires » réunie le 21 septembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver l'acquisition auprès de SNCF FRET des parcelles BE n°516 d'une surface de 217 m² et BE n°518 d'une surface de 60 m² et auprès de SNCF Réseau des parcelles BE n°517 d'une surface de 466 m², BE n°519 d'une surface de 518 m² et BE n°520 d'une surface de 4 708 m² sur la base d'un prix prévisionnel total de 89 535 € HT hors frais d'acte notarial, de géomètre et de clôture,

- 2) d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 7 octobre 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20211011-700-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021

Conseil Communautaire du 7



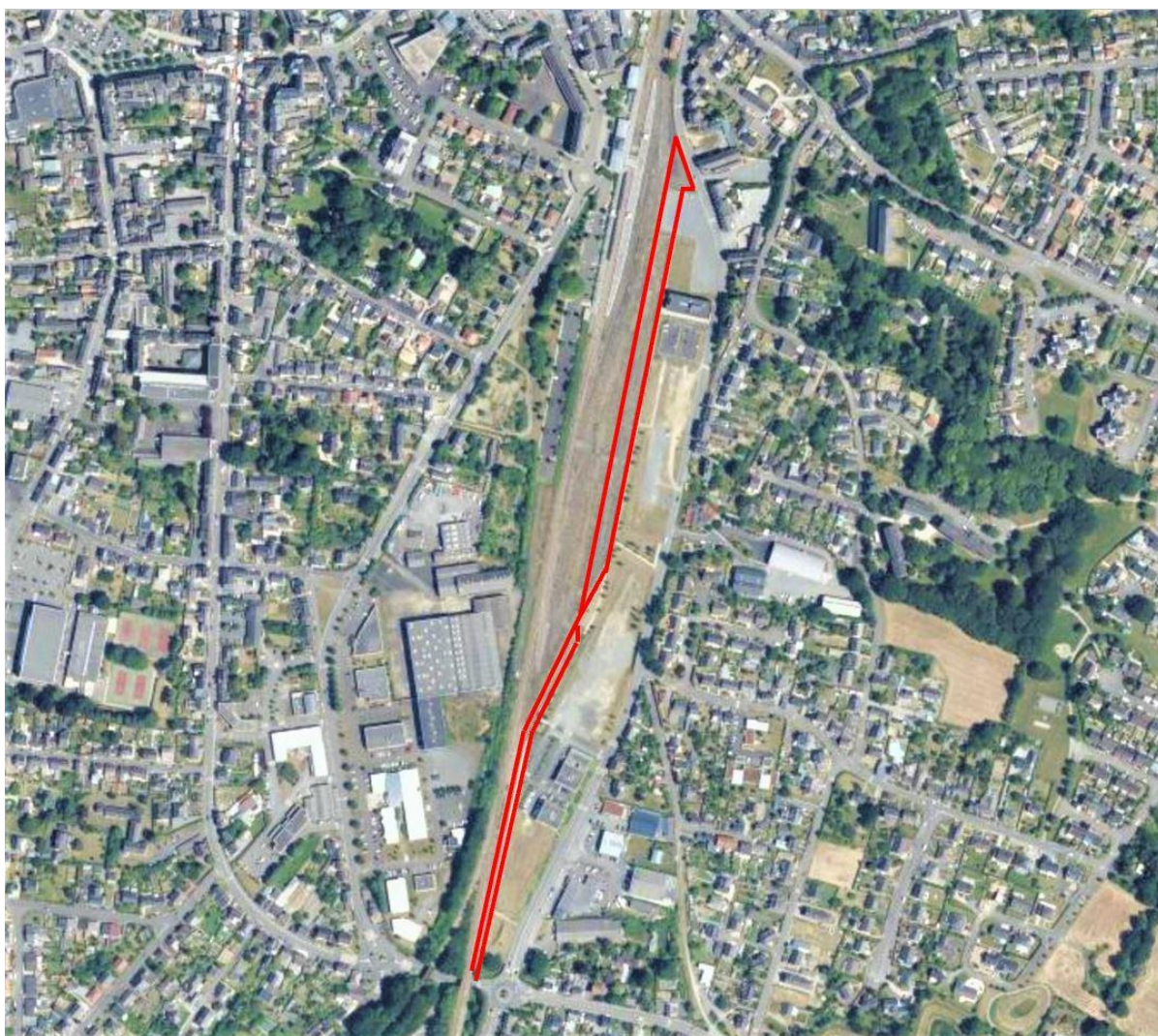
Le Président,

Alain HUNAUT



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres Consulaires

Annexe - acquisition de foncier sur le pôle d'activités de la gare à Châteaubriant



AR-Préfecture

044-200072726-20211011-700-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021

Conseil Communautaire du 7



Le Président,

Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le sept octobre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – Salle de conférence - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X		
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	Mme Manolita BLAIN-MAZÉ
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie PIGREE

Mesdames Laurence LE BIHAN et Annette PIETIN sont arrivées à 17 h 46 après la lecture de la délibération n° 086 relative à l'avenant n°2 à la convention de portage foncier de la résidence du Val d'Emilie.

M. François-Xavier LE HECHO est arrivé à 17 h 50 lors de la lecture de la délibération n° 087 relative la décision modificative n°1 du budget principal.

AR-Préfecture

044-200072726-20211011-700-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021



Le Président,

Alain HUNAUULT